



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 27 janvier 2022

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX, MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, GUERINET, POINCLOUX.

Autres personnalités : Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme PELHATE, Conseillère départementale.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHARVIN ; MM. BARJONET, BRISSON, COULON, GAURAT, PICAULT, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 16 décembre 2021 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2016-2022 :
 - Proposition de modification du Plan de relance CRST ;
 - Examen des dossiers de demande de subvention ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 :
 - Point d'avancement suite aux réunions de concertation avec les Communautés de communes ;
- Préparation du Comité syndical : Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 ;
- Acceptation d'un chèque d'avoir d'ORANGE ;
- Certificats d'Economie d'Energie (CEE) 2022-2025 : point sur la mise en concurrence des prestataires ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE salue Mme la Sous-préfète et Mme SAUTREUIL, élue régionale référente.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

Mme CHARVIN donne pouvoir à Mme PAILLOUX.

M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. BOURGEOIS.

La Présidente informe de la démission de M. CIRET, qui, pour des raisons de santé, doit se retirer des instances du PETR. Mme DAUVILLIERS confirme qu'un nouveau délégué sera désigné dans les prochaines semaines.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 16 décembre 2021

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : avis sur le PLUi du Beaunois, le PLU de l'agglomération de Pithiviers, échanges sur le plan de relance CRST modifié, implantation d'une légumerie, élargissement des clauses d'insertion dans les marchés publics, programme Leader 2023-2027.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme DAUVILLIERS fait état du courrier de l'Etat que la Communauté de communes a reçu dernièrement, donnant un avis défavorable au projet de PLUi du Beauvais.

Plusieurs points de blocage sont identifiés, dont certains en lien avec le SCoT. Le PETR, à réception d'une copie de l'avis de l'Etat, analysera ces éléments pour accompagner la CC Pithiverais Gâtinais dans son argumentaire.

Mme CHARVIN précise que lors de la réunion de la CDPENAF qui s'est tenue dans l'après-midi, le point de blocage pourrait être lié à l'extension de la zone d'activités de la « Guinette » à Dadonville. Sans officialisation d'un transfert de surfaces situées à Ascoux pour les adjoindre à Dadonville, la consommation d'espaces naturels et agricoles restent supérieurs à ce qui était envisagé, notamment dans le SCoT.

Mme la Sous-préfète confirme les contradictions pointées ici, notamment par rapport au SCoT ou à l'AVAP de Pithiviers.

M. GUERINET s'inquiète du décalage entre les besoins de développement économique locaux et les nouvelles directives de l'Etat, dont la loi Climat et résilience.

Mme DAUVILLIERS évoque quant à elle un risque sur les questions d'habitat.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2016-2022 : proposition de modification du Plan de relance CRST

La Présidente indique que dans un premier temps, il s'agit de valider la modification du plan de relance spécifique au CRST. Le PETR arrive donc ici à la fin d'un processus de concertation commencé il y a quelques mois et relaté lors des précédents Bureaux.

Les 5 dossiers agricoles suivants sont des projets de diversification ou de vente directe, à financer par transfert entre axes :

- Le projet de transformation de rhubarbe à la ferme porté par Sylvain PELLERIN : la subvention régionale serait de 10 100 €, soit 35% d'une dépense de 29 100,00 €.
- Le projet d'atelier de transformation de la laine porté par Mme DURGEAU : la subvention régionale serait de 10 500 €, soit 35% d'une dépense de 30 039,05 €.
- Le projet de vente directe à la ferme porté par M. RONCERAY : la subvention régionale serait de 8 100 €, soit 35% d'une dépense de 23 169,06 €.
- Le projet de plantation de noyers porté par Mme GRAPPY-DUPRE : la subvention régionale serait de 30 000 €, soit le maximum pour un dossier agricole individuel, sur une dépense de 122 309,64 €.
- Le projet de ligne de conditionnement d'asperges à la ferme porté par M. MORISSEAU : la subvention régionale serait de 20 500 €, soit 25% d'une dépense de 82 200,00 €.

Le projet « Micro-folie – phase 2 » porté par la ville de Pithiviers sollicite une bonification à hauteur de 80% au lieu de 30%, soit 6 300 €.

L'« étude de faisabilité pour une piscine intercommunale – tranche ferme » portée par la CC de la Plaine du Nord Loiret sollicite une bonification à hauteur de 80% au lieu de 20%, soit 8 000 €.

Le projet « Aménagement de squares intergénérationnels » porté par la commune de Puiseaux sollicite un financement à hauteur de 80% au lieu de 40%, soit 71 000 €, à financer par transfert entre axes.

Enfin, le projet de « Rénovation énergétique du gymnase de Bazoches-les-Gallerandes » sollicite un financement de 80% au lieu de 50%, soit 530 000 €, à financer par transfert entre axes.

Sur les 1 009 056 € restant disponibles (avis du Bureau avant le 27 janvier 2022) sur ce CRST 2016-2022, 1 006 000 € seraient consommés via ce nouveau plan de relance, soit un solde de 3 045 € en investissement et 11 € en fonctionnement.

Les fiches de présentation détaillant le contenu et les objectifs qualitatifs et quantitatifs de ces 9 dossiers seront vus juste après, si les élus du Bureau valident le principe et le contenu de ce nouveau plan de relance.

Après échanges, les élus du Bureau émettent un avis favorable au projet de plan de relance modifié.

La Présidente poursuit avec la présentation des projets, dont ceux vus pour le plan de relance.

« Création d'un atelier de transformation de laine à la ferme ». Sandrine DURGEAU.

Les revenus de la ferme de Mme DURGEAU reposent sur la vente d'animaux pour l'éco-pâturage, la vente de foin et de paille, ainsi que la vente de la laine brute et transformée.

En plus de la laine de ces animaux, Mme DURGEAU transforme aussi la laine de trois autres éleveurs situés à Orléans, Ymonville (Eure-et-Loir) et Valpuiseaux (Essonne). Ces éleveurs, auparavant, jetaient leur laine. Dans le cadre du projet, ils peuvent maintenant mettre en valeur la qualité de leur travail et trouver un débouché économique supplémentaire.

La valeur ajoutée est créée par la mise en place de différentes formules de visites à la ferme (visite et atelier autour du nourrissage et de la transformation de la laine).

Depuis un an et demi, ce groupe d'agriculteurs mènent un travail autour de la teinture végétale

- Formation et accueil d'une étudiante en master puis en Thèse sur la teinture végétale
- Inventaire des plantes disponibles autour de la ferme et dans les parcs alentours (dont parcs classés Route de la rose, parcs classés jardins remarquables de la région Centre)
- Test et création d'un nuancier à partir de 50 plantes et 10 laines différentes produites/transformées sur place
- Création d'un jardin de plantes tinctoriales
- Dès 2021, multiplication de graines
- En 2022, jardin pédagogique pour les visiteurs
- En 2023, mise en production de plantes destinées à teindre les laines

A l'heure actuelle la transformation de la laine est externalisée, le but est donc de pouvoir réaliser une partie de cette transformation à la ferme pour créer des produits inédits et totalement traçables.

Par ailleurs, le projet vise à diversifier l'accueil à la ferme et les ateliers proposés, en gagnant en technicité sur la transformation de la laine.

Le souhait est donc de monter dans un premier temps de petites unités de transformation de la laine (lavage, cardage, peignage, filature, teinture, tricotage/tissage).

En premier lieu, il s'agirait d'unités utilisables lors des ateliers par le public mais assez performantes pour nous permettre de gagner du temps sur des machines trop artisanales ou anciennes.

En second lieu, cette unité pourrait être ouverte aux particuliers qui possèdent des moutons et souhaiteraient apprendre à valoriser leur laine et pourraient ainsi retrouver un savoir-faire largement développé en Région Centre.

Enfin, ces unités permettraient aussi de tester différentes transformations possibles et de produire une partie du fil de laine et produits en laine.

Les investissements matériels consistent en :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| - Rouets | - Matériels de feutrage |
| - Métier à tisser | - Tables et cuves inox |
| - Bobinoir | - Machines de lavage |
| - Dévidoir | - Tourneur d'écheveau |
| - Petits matériels pour teinture | - Enrouleur d'écheveau |
| - Cardeuse | - Essoreuse |
| - Peignes | - Tondeuse |

Coût HT du projet : 37 655,87 €

Coût HT éligible : 30 039,05 €

Subvention régionale sollicitée : 10 500,00 €, soit 35 % des dépenses éligibles (bonification JA).

Demande de financement via un transfert entre axes.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Création d'une noyeraie à Oison ». EARL GRAPPY-DUPRE

La ferme de Coulu est située au Nord-ouest du Loiret, à Oison. C'est une exploitation céréalière en grandes cultures de 200 ha, irrigables. Avec un salarié à temps plein, les cultures sont essentiellement le blé dur, le blé tendre, le maïs, l'orge et les oignons, en agriculture conventionnelle.

Ferme familiale de plusieurs générations, Mme GRAPPY a repris l'exploitation en 2017, avec le projet d'installer une noyeraie sur une vingtaine d'ha. Cette diversification répond à plusieurs objectifs : économiques, patrimoniaux et écologiques.

- conforter la solidité financière de l'entreprise : en baissant la dépendance envers les conditions climatiques, en diminuant la dépendance envers les cours mondiaux et en augmentant la plus-value par le mode de commercialisation et de transformation en circuits courts et vente directe ;

- inscrire le projet dans une démarche éco-responsable : en améliorant le bilan carbone de l'exploitation, en économisant l'eau et l'énergie par le choix d'un mode d'irrigation économe, en favorisant la biodiversité, en cultivant le verger en AB.

Le projet de diversification en noyeraie se développe sur 22 ha, avec des plantations sur des parcelles contiguës aux bâtiments de la ferme, à raison de 138 unités/ha. La variété « Fernor » a été choisie, pour son débournement tardif, son bon potentiel de rendement, et la conduite possible en AB.

L'irrigation est installée sur l'ensemble des parcelles concernées (hors demande de financement régional). Une haie est plantée à l'Ouest, pour protéger du vent et pour abriter des réserves d'insectes auxiliaires.

La conduite des cultures se fait selon le principe suivant :

Entre la plantation et la première récolte à 6 ans, des années 1 à 3, les rangs sont travaillés pour éviter la concurrence des adventices, avec micro-tracteur et fraise, culture de maïs entre les lignes de 6 mètres de large.

Des années 3 à 5, entretien par taille de formation.

Des années 4 à 5, engazonnement entre les lignes.

Dès la 5^{ème} année, engazonnement de l'ensemble du verger et première mise à fruit.

Les plantations se font à partir de l'hiver 2019-2020.

2020 : 820 unités sur 6,2 ha.

2020-2021 : plantations sur 4,8 ha.

2021-2022 : plantations sur 7 ha.

2022-2023 : plantations sur 7,5 ha.

Les investissements matériels consistent en :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - Plants de noyers | - Semoir |
| - Piquets | - Tarière |
| - Bambous | - Mini-pelle pour plantations |
| - Manchons, fils, tendeurs, crampillons, amarres | - Enfonce-pieux |
| - Lycras | - Sécateurs électriques |
| - Colliers colson | - Broyeur rétractable spécial verger |
| - Fraise de désherbage | - Mini tracteur et remorques |

Coût HT du projet : 175 029,64 €

Coût HT éligible : 122 309,64 €

Subvention régionale sollicitée : 30 000,00 €, soit 24,53 % des dépenses éligibles ; subvention écartée au plafond maximum pour un dossier agricole individuel.

Demande de financement via un transfert entre axes.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Equipements matériels pour vente directe à la ferme ». Simon RONCERAY.

Le projet global de M. Simon RONCERAY consiste en la production de produits agricoles dits de grande culture, la vente directe de produits de maraichage à la ferme et la vente de fleurs.

A moyen terme, il prévoit la transformation et la vente de farine et de pain issus de sa production de céréales.

L'exploitation est en conversion vers l'agriculture biologique.

Dès 2020, la vente directe à la ferme, hebdomadaire, est proposée. Dans un premier temps, les investissements le permettant sont d'occasion.

Rapidement, le besoin d'une chambre froide positive sans sol est devenu évident. Elle permet de renforcer la diversité des produits et leur fraîcheur, tout en facilitant la gestion des stocks.

Les investissements matériels consistent en :

- chambre froide positive
- équipement électrique
- laveuse
- petits matériels de conditionnement

Coût HT du projet : 23 169,06 €

Coût HT éligible : 23 169,06 €

Subvention régionale sollicitée : 8 100,00 €, soit 35 % des dépenses éligibles (bonification JA).

Demande de financement via un transfert entre axes.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Création d'une unité de transformation de rhubarbe à la ferme ». Sylvain PELLERIN.

Le projet de M. PELLERIN consiste dans la création d'une unité de transformation de rhubarbe à la ferme.

M. PELLERIN a repris l'activité de son père en 2021, et dans son projet de développement économique, la nécessité de maîtriser toute la chaîne en interne, de la production à la transformation est devenue primordiale. Le fait de ne plus externaliser une partie de ce travail, permet d'assurer une traçabilité totale et une maîtrise des délais.

Les investissements matériels consistent en :

- Pressoir
- Broyeur à fruits
- Cuves inox de stockage
- Agitateur
- Pasteurisateur
- Tuyaux et raccords
- Sonde
- Tireuse pour le remplissage des bouteilles
- Système de remplissage pour les bag in box
- Plan de travail inox.

Les investissements matériels permettent de transformer la production à la ferme.

Coût HT du projet : 29 100,00 €

Coût HT éligible : 29 100,00 €

Subvention régionale sollicitée : 10 100,00 €, soit 35 % des dépenses éligibles (bonification JA).

Demande de financement via un transfert entre axes.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Création d'une ligne de conditionnement d'asperges à la ferme ». Benoît MORISSEAU.

Le projet de M. MORISSEAU consiste en la production et la vente directe d'asperges.

Cette nouvelle production nécessite l'investissement dans une ligne de conditionnement et de triage au sein même de l'exploitation.

L'activité asperges est déjà engagée, mais le tri est fait « à l'œil », ce qui empêche l'ouverture vers des marchés plus conséquents. La production est vendue sur les marchés locaux et à la ferme à plus de 90%.

La ligne de conditionnement permettra un tri précis et qualitatif, et de créer plusieurs gammes.

En termes de production, le projet vise à produire et conditionner environ 26 t sur une surface 3,67 ha. Le chiffre d'affaires est estimé à 180 000 €. 4 personnes/ha sont nécessaires, ce qui permettra l'emploi de 15 ETP de début avril à début juin.

Les investissements matériels consistent en :

- Convoyeur à rouleaux d'entrée 3000x650
- Bac d'approvisionnement inox avec rampe de descente des caisses
- Tapis d'approvisionnement de 1000x500 motorisé
- Coupeuse-laveuse
- Bac de recyclage et pompe
- Trieur optique
- Transport et mise en place, formation

Coût HT du projet : 82 200,00 €

Coût HT éligible : 82 200,00 €

Subvention régionale sollicitée : 20 500,00 €, soit 25 % des dépenses éligibles).

Demande de financement via un transfert entre axes.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Micro-folie, plateforme culturelle au service des territoires – phase 2 musique assistée par ordinateur ». Commune de Pithiviers.

Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs (tels que le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, etc.). En fonction du lieu choisi pour accueillir la Micro-Folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le musée numérique, ici un espace de réalité virtuelle, une scène, une

bibliothèque/ludothèque et un espace de convivialité. L'objectif était de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux.

Simple et peu onéreuse, la Micro-Folie s'adapte aux besoins de chaque territoire. A Pithiviers, elle est implantée dans une structure déjà existante, l'ancienne salle d'exposition « L'expo », et en lien avec la Chapelle, espace d'art contemporain. Le projet pithivérien a été accompagné par un référent La Villette, qui coordonne l'ensemble des projets mis en œuvre sur le territoire national.

Micro-Folie étant conçu comme un réseau artistique au service des territoires, et en tant que plateforme culturelle de proximité, le projet est au service des acteurs de terrains pour :

- animer le territoire en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous
- réduire les inégalités géographiques en offrant aux habitants un accès aux trésors des plus grandes institutions culturelles régionales, nationales, à travers le musée numérique
- prendre part à un réseau permettant de mutualiser des moyens et de soutenir les artistes et les associations locales à travers une coopérative artistique.

Le musée numérique, le cœur de la Micro-Folie. Le projet est articulé autour du musée numérique. Réunissant plusieurs milliers de chefs-d'œuvre numérisés en très haute définition, issus de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite. En visite libre ou en mode conférencier, le musée numérique est particulièrement adapté aux parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les articles sont accessibles en plusieurs langues. Les collections (250 à 400 chefs-d'œuvre par collection) s'enrichissent chaque année.

Pour la phase 2, l'objet est de développer une activité de musique assistée par ordinateur (créa-MAO). La Micro-Folie ajoute à ses différents dispositifs, un atelier culturel innovant répondant à une demande des jeunes attirés par la musique urbaine ; il s'agit là de préfigurer un travail collaboratif avec la future Maison culturelle de la musique et de l'art dramatique, qui sera très prochainement à proximité immédiate de la Micro-Folie. De plus, cette nouvelle activité aura une valeur ajoutée indéniable à la Micro-Folie de Pithiviers et du Nord Loiret, en lui adossant une spécificité unique sur le territoire national : la compétence inédite d'enseignement de la musique actuelle et particulièrement de la construction sonore numérique.

Coût HT du projet : 7 900,23,00 €

Coût HT éligible : 7 900,23 €

Subvention régionale sollicitée : 6 300,00 €, soit 80 % des dépenses éligibles.

Demande de bonification dans le cadre du plan de relance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Travaux de réhabilitation des terrains de tennis couverts à Pithiviers ». Commune de Pithiviers.

La ville de Pithiviers dispose de deux terrains de tennis couverts, situés dans une « bulle ». D'autres terrains extérieurs se situent à proximité immédiate. La « bulle », datant de plusieurs décennies, est devenue obsolète, ne répond plus aux normes de sécurité ; sa réhabilitation est donc indispensable.

Les élus ont décidé de porter un projet de destruction-reconstruction plutôt qu'un projet de « simple » rénovation, compte tenu du caractère très dégradé de l'équipement actuel.

Le nouveau bâtiment sera en ossature bois, avec une couverture en acier isolé.

L'ensemble du projet répond aux normes actuelles pour ce type d'équipement et de pratique sportive. Aucun mode de chauffage n'est prévu.

Compte tenu du montant de travaux, des heures d'insertion ont été intégrées au cahier des charges, à hauteur de 5% des heures travaillées, à minima.

Les travaux consistent en :

- installation de chantier et gros œuvre
- clos couvert
- électricité
- réfection du sol sportif
- réfection de l'extension
- AMO.

Coût HT du projet : 705 391,96 €

Coût HT éligible : 705 391,96 €

Subvention régionale sollicitée : 141 000,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Travaux de réhabilitation des sols sportifs du gymnase de Puiseaux ». Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais.

La Communauté de communes dispose de plusieurs équipements sportifs, dont le gymnase de Puiseaux. Celui-ci doit faire l'objet d'une rénovation totale du sol sportif.

Les travaux consistent en :

- Reprise du support par ragréage ponctuel et ponçage
- Fourniture et pose de dalle puzzle en caoutchouc naturel et synthétique vulcanisé
- Réalisation des tracés de lignes de jeux (1 terrain de basketball, 1 terrain de handball, 1 terrain de volleyball, 1 terrain de tennis, 5 terrains de badminton).

Coût HT du projet : 103 043,04 €

Coût HT éligible : 99 840,77 €

Subvention régionale sollicitée : 66 400,00 €, soit 66,51 % des dépenses éligibles.

Demande de bonification du taux via le plan de relance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Etude de faisabilité et de programmation pour la construction d'une piscine intercommunale à Outarville – tranche ferme ». Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

Avec environ 7 000 habitants, répartis sur 15 communes, la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (CCPNL) est située en limite des départements d'Eure-et-Loir, à l'Ouest, et de l'Essonne, au Nord. Dans le cadre de ces nombreuses compétences, la CCPNL a validé son plan pluriannuel d'investissement où figure différentes opérations d'aménagements ou de constructions déjà réalisées, en cours et à venir, dont celle consistant à la réalisation d'un nouvel équipement nautique. Cette opération est envisagée à partir de 2023-2024.

A l'origine, un bassin d'apprentissage fixe de natation (BAF) avait été construit par la Commune d'Outarville en 1973. Son objectif était de répondre aux besoins scolaires des communes de l'ancien canton d'Outarville et de ses environs.

Cet équipement aquatique était accessible depuis l'Avenue d'Arconville et du Clos des Vignes d'Avaux. Il était utilisé, en plus de la natation scolaire, pour des activités ouvertes au public pendant et en dehors des périodes scolaires. Il était fermé à l'occasion des entretiens annuels (2 vidanges par an), les week-ends et les jours fériés, 1 semaine sur 2 pendant les petites vacances scolaires et au mois d'août.

Il accueillait les scolaires de grande section de maternelle et des niveaux élémentaires. Les collégiens de 6^{ème} y étaient également encadrés. Ajouté à cela, des cours d'aquagym, d'apprentissage et de perfectionnement de la natation.

L'établissement disposait d'un unique bassin d'apprentissage, pouvant accueillir 80 baigneurs environ.

Depuis la fermeture du BAF communal en 2016, le territoire de la CCPNL n'est donc plus doté d'équipement nautique. Les enfants scolarisés en primaire et secondaire ne peuvent donc plus avoir accès aux cours obligatoires de natation. Les plannings des équipements nautiques des territoires voisins (Pithiviers, Neuville aux Bois) sont quant à eux complets et ne peuvent donc plus accueillir les enfants de la CCPNL.

Dans ce contexte, la CCPNL a décidé d'étudier la faisabilité de la construction d'un nouvel équipement sur son territoire, pour palier à cette carence. C'est l'objet de la présente étude.

Ce futur complexe aquatique est d'un enjeu important pour la collectivité. Il doit être bien dimensionné et disposer de l'ensemble des équipements de nouvelle génération, tant au niveau de la performance énergétique que de sa vocation sportive auprès des clubs.

Par ailleurs, la gestion et le fonctionnement impactent fortement les services et les finances de la collectivité.

L'accompagnement par un bureau d'études spécialisé est donc indispensable.

Coût HT du projet : 10 075,00 €

Coût HT éligible : 10 075,00 €

Subvention régionale sollicitée : 8 000,00 €, soit 79 % des dépenses éligibles.

Demande de bonification du taux via le plan de relance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Travaux de réaménagement de la Place du Mesnil à la Neuville/Essonne ». Commune de La Neuville sur Essonne.

La Rue du Mesnil, dans sa section Rue du Pourtour et Grande Rue (RD25), présente un élargissement, au droit de l'église Saint-Amand, de forme trapézoïdale allongée. Cela confère à cet espace un statut particulier de place, plus que de rue, qui n'est pas concrétisée par un aménagement paysager.

Son traitement, assez minimaliste et très minéral – et ce depuis au moins plus d'un siècle – ne permet pas d'offrir la qualité et le cadre d'une place de centre bourg.

Le revêtement de sol en enrobé sur cet espace, d'aspect plutôt dégradé, permet aux véhicules de se garer au plus près des façades et de l'église, de manière quasi anarchique.

Après travaux :

Le parti d'aménagement vise plusieurs objectifs :

- Mettre en valeur le cadre bâti et principalement l'église Saint-Amand-Saint-Sulpice.
- Proposer une meilleure répartition de l'espace à tous les usagers, avec priorités pour les piétons (dont PMR) et les cycles.
- Créer une place conviviale et piétonne.
- Être beaucoup plus respectueux de l'environnement, par la réduction importante des surfaces imperméables et la gestion des eaux pluviales, par la végétalisation et la création d'un îlot de fraîcheur arboré.
- Répondre aux attentes des usagers, riverains et touristes, qui sont sensibles à la qualité architecturale et paysagère et à la recherche de cadre respectueux de l'environnement (dont utilisation de matériaux nobles, comme la pierre naturelle).
- Permettre un accès pour tous vers la mairie.
- Offrir un espace sécurisé et agréable devant le café/restaurant (Au bon coin). Ce dernier point est à mettre en parallèle de la proximité immédiate du Théâtre des Minuits, lieu de vie culturelle sur la commune, offrant une programmation à l'année, avec des temps forts pendant la période estivale. Ce site est par ailleurs labellisé « Route de la Rose » et Jardin remarquable.

Coût HT du projet : 230 079,26 €

Coût HT éligible : 205 639,07 €

Subvention régionale sollicitée : 82 200,00 €, soit 40 % des dépenses éligibles.

NB : projet identifié au plan de relance initial.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Aménagement de squares intergénérationnels et multi-activités à Puiseaux ». Commune de Puiseaux.

La commune de Puiseaux souhaite aménager 4 squares intergénérationnels au sein de son espace communal.

Dès 2021, elle a aménagé un premier square, Rue des Ormeaux (au Nord), qui peut faire office de zone test. Elle y a implanté une aire de jeux pour enfants (moins de 6 ans), des bancs, une table de pique-nique, deux agrès de fitness, un terrain de pétanque / moly et une boîte à livres. Les lieux sont utilisés et déjà très appréciés par la population après quelques mois de mise en service.

Confortés par l'accueil favorable des habitants, les élus souhaitent donc proposer ces aménagements dans trois autres espaces périphériques au centre-ville, afin d'assurer une complémentarité avec les équipements du parc en cœur de bourg. Deux secteurs sont déjà identifiés : Avenue des Chardonnerets, à l'Ouest et Allée Claude Debussy, au Sud-Ouest. Un dernier terrain est en cours de recherche du côté Est de la ville. Compte tenu du calendrier, ce dernier espace est hors dossier CRST 2016-2022.

L'objectif est d'aménager sobrement les espaces disponibles au cœur des quartiers et d'apporter des activités pour créer du lien social entre toutes les générations. Pour se faire accompagner sur les aménagements à prévoir et les bonnes pratiques environnementales à intégrer, la commune a fait appel au CAUE du Loiret.

Projet au square rue des Chardonnerets :

L'espace d'environ 3 000 m² est au cœur d'un lotissement pavillonnaire, est accessible depuis l'avenue des Chardonnerets et les venelles de l'Allée des Colombes et du Sentier des Mésanges. Le site est déjà arboré. La commune souhaite implanter des bancs, une aire de jeux pour enfants (moins de 6 ans), des jeux pour les 6-10 ans, une boîte à livres et des agrès de fitness.

Les conseils du CAUE seront pris en compte :

Il conviendra de laisser l'espace ouvert, sans clôturer le long de l'avenue des Chardonnerets.

Les activités petite enfance seront implantés à l'écart de la circulation.

Des structures de jeux ou mobiliers adaptés à différentes tranches d'âge permettront de diversifier les activités et attirer différents publics.

Le mobilier de détente sera implanté à l'ombre des arbres (bancs, tables...).

La limite Nord pourra être traitée par la plantation d'une haie vive.

L'espace pourra également constituer un poumon vert au cœur des quartiers environnants, en apportant un peu plus de biodiversité.

Cela peut passer par une gestion raisonnée du square, la plantation d'une strate arbustive plus variée, l'accueil de la faune par des cabanes, mangeoires à oiseaux, hôtels à insectes ...

Projet au square allée Claude Debussy :

Les élus se posent la question de deux espaces à l'intersection de la Rue Maurice Ravel et de l'Allée Claude Debussy. La configuration de la parcelle de 1 600 m² semble plus adaptée pour accueillir l'espace de rencontres (profondeur, butte isolant de la voirie...). Ce qui n'empêche pas d'installer des agrès de fitness par exemple sur l'autre terrain, ou de diversifier la végétation pour en faire un espace de biodiversité.

Les conseils du CAUE seront pris en compte :

Il conviendra de laisser l'espace ouvert, sans clôturer.

Plusieurs activités peuvent prendre place : jeux pour enfants, mobilier de détente, boîte à livres...

Le mobilier de détente sera implanté autant que possible à l'ombre des arbres. Néanmoins, d'autres plantations d'arbres sont à envisager car la partie Nord est peu ombragée.

La butte pourra être exploitée pour accueillir du mobilier de jeux et de motricité aux enfants.

Cette butte peut également accueillir des assises tel un mini théâtre de verdure.

Coût HT du projet : 88 788,02 €

Coût HT éligible : 88 788,02 €

Subvention régionale sollicitée : 71 000,00 €, soit 80% des dépenses éligibles.

Demande de bonification et de transfert entre axes via le plan de relance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Etude agro-environnementale stratégique ». Anthony FRISON.

M. FRISON souhaite réaliser une étude stratégique pour la mise en œuvre d'un système agroforestier sur une parcelle de son exploitation sur une surface totale de 19 ha. Pour cela, il s'appuie sur l'expertise de M. SOTTEAU, expert-conseil indépendant en agroforesteries et agroécologie au sein du cabinet d'étude AGROECO EXPERT basé à Loury.

L'agroforesterie consiste en l'association de plantes ligneuses et de cultures ou d'animaux, dans ou en bordure d'une même parcelle agricole, composée de haies, arbres isolés ou alignés en bordure ou en intra-parcellaire, boisements, bandes enherbées, etc.

Le diagnostic vise à assurer la pérennité des investissements, mettre en œuvre un projet adapté aux enjeux multiples, intégrer ces aspects au système d'exploitation, prendre en compte les enjeux locaux, maintenir les trames vertes et bleues, prendre en compte l'objectif de l'exploitant agricole et le fonctionnement de l'exploitation.

Les objectifs sont les suivants :

- Concevoir un projet agro-forestier intégrant les enjeux territoriaux
- Améliorer les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité et de l'environnement
- Accompagner le porteur de projet dans sa démarche agro-écologique
- Renforcer le réseau de corridors écologiques pour favoriser la libre circulation des espèces
- Favoriser les services écosystémiques
- Intégrer les problématiques de changement climatique.

Le contenu de l'étude :

FONCTIONNEMENT DE L'EXPLOITATION ET ANALYSE DES PRATIQUES AGRICOLES

- Système de production, assolement et rotations, synthèse des Infrastructures Agro-écologiques (IAE) et de leur connectivité à l'échelle de la parcelle à l'étude

DEFINITION ET HIERARCHISATION DES OBJECTIFS DE L'EXPLOITANT POUR UN PROJET AGROFORESTIER

ANALYSE TECHNIQUE

- Localisation du projet
- Analyse des contraintes technico-économiques de la parcelle
- Analyse et prise en compte du contexte et enjeux territoriaux

ANALYSE REGLEMENTAIRE

- Prise en compte du statut du porteur de projet
- Prise en compte du statut juridique de la parcelle
- Vérification de la compatibilité avec la PAC (BCAE, Verdissement, SIE, aides directs et indirectes...)
- Adéquation avec les zonages environnementaux réglementaires du territoire
- Prise en compte des contraintes des réseaux et infrastructures

ETUDE TECHNIQUE

- Définition des scénarii possibles
- Définition de l'itinéraire technique du système agroforestier
- Propositions d'implantation du Linéaire Sous-Arboré LSA* (bande enherbée) phytosanitaires prévu par le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto
- Conseils de gestion du LSA choisi
- Planification des échéances
- Analyse et évaluation du temps de travail

• Synthèse de la périodicité des actions
ETUDE ECONOMIQUE

Coût HT du projet : 7 221,00 €

Coût HT éligible : 7 221,00 €

Subvention régionale sollicitée : 5 700,00 €, soit 80 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Zone humide du Moulin de Châtillon : création d'un sentier d'interprétation et mise en place d'un accès libre au sentier d'interprétation et observatoire de la faune ». Commune d'Ondreville sur Essonne.

Situé au bord de l'Essonne, le Moulin de Châtillon est au contact de la rivière et des marais qui y sont joints. Cet ensemble est intégré dans le réseau des sites naturels européens remarquables « Natura 2000 » pour la richesse du milieu et la rareté de certaines espèces (oiseaux entre autres). Dans ce cadre, le Syndicat de rivière (SMORE) a programmé la mise en place d'un ouvrage hydraulique pour améliorer l'alimentation en eau du marais de Châtillon. L'avant-projet prévoit également l'installation d'un observatoire pour la faune. Pour regagner cet observatoire, un sentier sera réalisé à partir d'éléments naturels et présents sur site (copeaux de bois). Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour permettre l'accès aux promeneurs et randonneurs (moulin à proximité du GR32 dénommé Chemin de Compostelle GR 655), la commune d'Ondreville-sur-Essonne envisage d'installer deux passerelles. Ces implantations rendront ainsi l'observatoire en accès libre, sans interruption. Pour compléter cette offre, la Commune d'Ondreville-sur-Essonne va installer des panneaux pédagogiques sur la faune et la flore.

Objectifs :

Rendre attractif le Moulin de Châtillon pour des visites familiales et scolaires à travers un parcours de visite : moulin, observatoire et sentier pédagogique du marais.

L'installation de passerelles renforcera l'accès sur site, visite libre et en continu.

Actions envisagées :

Il s'agira de créer un parcours de visite dans le Moulin de Châtillon.

Ces parcours destinés aux familles et aux scolaires constitueront un moyen d'animer ce site.

La rédaction des supports pédagogiques est réalisée en interne par le SMORE.

Coût HT du projet : 60 588,50 €

Coût HT éligible : 60 588,50 €

Subvention régionale sollicitée : 24 200,00 €, soit 39,9 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Rénovation thermique du gymnase de Bazoches-les-Gallerandes ». Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret à la compétence « bâtiments sportifs » et possède plusieurs infrastructures sur son territoire, dont le gymnase de Bazoches-les-Gallerandes.

Celui-ci, vétuste et vieillissant, doit faire l'objet d'un programme complet de rénovation, tant sur l'étanchéité du bâtiment, les éclairages que sur l'isolation.

C'est sur ce dernier point que la demande de financement régional porte.

Les dépenses liées aux travaux d'isolation sont les suivantes :

- Dépose des bardages
- Renforcement de la charpente (lié à l'installation de l'isolation)
- Couverture en panneaux sandwich
- Bardages isolants
- Etude thermique.

L'étude énergétique du bâtiment est en cours. L'étiquette énergie et GES reste à recevoir. A minima, la classe C sera atteinte après travaux ; le cahier des charges va dans ce sens, avec des préconisations techniques respectant les critères du plan isolation régional.

Compte tenu du montant de travaux, des clauses d'insertion sont prévues au cahier des charges des appels d'offre. La Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans est missionnée sur ce projet. Au moins 5% des heures travaillées le seront en insertion.

NB : les appels d'offres sont en cours. Compte tenu du projet de plan de relance 2, il est proposé de solder l'enveloppe disponible sur le CRST avec ce dossier.

L'estimation du maître d'œuvre sert ici de base pour la décision du Bureau. Elle pourra être amenée à évoluer, à la marge.

Coût HT du projet : 942 905,00 €

Coût HT éligible : 665 919,96 €

Subvention régionale sollicitée : 530 000,00 €, soit 79% des dépenses éligibles.

Demande de bonification du taux et de transfert entre axes.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : point d'avancement suite aux réunions de concertation avec les Communautés de communes

Le point suivant concerne la préparation du CRST 2022-2028, et l'avancement de la concertation à la suite des réunions menées avec les élus des 3 Communautés de communes, les bailleurs sociaux, entre le 20 décembre 2021 et le 11 janvier 2022.

Synthèse des échanges sur les propositions de modification du cadre général du CRST

- *Mesure 3 « Création de locaux d'activités ».*

Les 3 CC sont favorables à l'ajout des communes aux maitres d'ouvrage éligibles, pour faciliter la réalisation de projets dans des locaux communaux. Il est pointé que tous les projets devront être élaboré en étroite relation avec les intercommunalités.

- *Mesure 15-1 « Projets locaux de santé ».*

Accord des 3 CC pour la suppression des éléments liés aux CPTS, déjà créée dans le Nord Loiret.

- *Mesure 19 « Structures d'accueil petite enfance (0-3 ans) ».*

Accord des 3 CC pour ne pas modifier le % d'intervention, soit 20% ou 30%. Ces investissements sont souvent onéreux et toutes les subventions concourent au passage à la phase projet.

- *Mesure 20 « Accueil extrascolaire et locaux jeunes ».*

Pas de modification du % d'intervention, soit 20% ou 30%. Ces investissements sont souvent onéreux et toutes les subventions concourent au passage à la phase projet.

- *Mesure 22-2 « Equipements nautiques ».*

Accord des 3 CC pour ne pas modifier le % d'intervention, soit 20% ou 30%. Ces investissements sont considérés comme majeurs. Les subventions sont un préalable nécessaire au passage à la phase projet, d'autant plus que les déficits de fonctionnement induits par ces équipements sont très élevés.

- *Mesure 31 « Trame verte et bleue : études et aménagements ».*

2 CC sur 3 se disent plutôt favorables à l'ouverture de cette mesure aux porteurs de projets sous forme juridique SA.

NB : les dépenses liées aux TVB ne sont pas finançables via les mesures éco du CRST.

- *Mesure n°34 « Trame verte et bleue : Matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau ».*

Accord des 3 CC pour ajouter les variateurs de puissance couplés aux pompes d'irrigation agricoles aux dépenses éligibles, dans la mesure où cela réduit effectivement l'empreinte carbone du territoire et que cela produit des économies financières pour les exploitants.

Financement régional proposé par le PETR : 25% pour les agriculteurs individuels, 35% pour les agriculteurs AB, JA ou CUMA.

- *Mesure n°35-3 « éclairage public ».*

Accord des 3 CC pour élargir les maitres d'ouvrage éligibles à toutes les collectivités locales.

Financement régional proposé par le PETR. Projets éligibles aux aides du SIERP : dans la limite de 80% de financement public, après déduction de la subvention forfaitaire SIERP (financement prioritaire). Projets non éligibles SIERP : 40%.

- *Mesure 35-6 « Acquisition de véhicules électriques et de bornes de rechargement ».*

Accord des 3 CC pour la création de la mesure et pour son ouverture aux collectivités et aux associations insertion ou d'utilité publique (telle que la Mission Locale...).

Financement régional proposé par le PETR : forfait de 10 000 €/véhicule. 80% pour les bornes de rechargement (sous condition approvisionnement électricité verte – cf. fiches mesures sur d'autres CRST).

- *Introduction d'une bonification pour les marchés publics intégrant des clauses d'insertion pour des projets inférieurs à 500 000 € (montant de travaux).*

Accord des 3 CC pour la mise en œuvre d'une bonification « clauses d'insertion ». Cette mesure doit rester volontaire et optionnelle. Chaque projet devra avoir fait l'objet d'une expertise par la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans pour valider la possibilité et l'intérêt de « clausurer » le marché.

NB : bonus non cumulable avec d'autre bonification déjà inscrite au CRST (MBS, chauffage bois).

Avis favorable du Bureau pour proposer ces modifications au cadre générique du CRST 2022-2028.

-Nouvel avis pour mesure n°35-3 « éclairage public ».

Après échanges avec la Région, il s'avère que la fiche « standard » ne prend pas en compte les dépenses de pose et de dépose dans les dépenses éligibles.

Il est donc proposé d'ajouter ces deux postes aux dépenses éligibles.

Avis favorable pour ajouter la pose et la dépose aux dépenses éligibles.

(NB : les horloges astronomiques ne sont plus éligibles aux CEE depuis le 1^{er} janvier 2022)

Retour sur la réunion de concertation avec les bailleurs sociaux

Le 6 janvier dernier, la réunion de concertation avec les bailleurs sociaux s'est tenue en visioconférence.

Valloire Habitat et Logem Loiret étaient présents, 3F CVL excusé.

Chacun d'eux a pu faire état des programmes de rénovation et de programmes neufs envisagés sur la durée du CRST 2022-2028.

6 opérations de réhabilitations thermiques et 11 opérations d'offres nouvelles sont remontées par les bailleurs. Cela représenterait une dotation CRST de 858 000 € pour les rénovations et 556 000 € pour les programmes neufs.

Compte tenu des critères de calendrier, de faisabilité, et de dotation CRST, il est proposé de retenir les programmes suivants :

Rénovation :

- Clos Julien à Pithiviers (48 logements), porté par LOGEM LOIRET. Subvention CRST sollicitée : 96 000 € ;
 - Clos Thibault à Beaune la Rolande (40 logements), porté par LOGEM LOIRET. Subvention CRST sollicitée : 80 000 € ;
- NB : le programme Boigneville (18 logements) au Malesherbois, porté par VALLOIRE HABITAT (prévu en 2026) sera étudié au BMP. Subvention sollicitée : 36 000 €.

Neufs :

- Programme Outarville (10 logements), porté par 3 F CVL. Subvention CRST sollicitée : 29 000 € ;
- Programme Sanitas à Pithiviers (30 logements), porté par LOGEM LOIRET. Subvention CRST sollicitée : 87 000 € ;
- Programme ancien collège Denis Poisson (18 logements) à Pithiviers, porté par LOGEM LOIRET. Subvention CRST sollicitée : 90 000 € ;
- Programme Fernand RABIER (10 logements) à Ascoux, porté par LOGEM LOIRET. Subvention CRST sollicitée : 29 000 € ;
- Programme Gare (7 logements) à Boisseaux, porté par LOGEM LOIRET. Subvention CRST sollicitée : 20 000 € ;
- Programme Gare de Marchandises (foyer pension de familles IMANIS) (25 logements) à Pithiviers, porté par LOGEM LOIRET. Subvention CRST sollicitée : 125 000 €.

Préparation du Comité syndical : Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

La Présidente commente le document transmis aux membres du Bureau. Une version plus complète sera présentée et débattue lors du prochain Comité syndical, le 24 février.

- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Mme BEVIÈRE interroge Mme SAUTREUIL sur une éventuelle modification du cadre des CRST.

Mme SAUTREUIL confirme qu'un travail est en cours sur ce sujet, mais qu'à ce jour, il fait l'objet de discussion entre les groupes politiques de la majorité. Compte tenu du calendrier prévisionnel du CRST 2022-2028 du PETR, le nouveau cadre ne devrait pas s'appliquer avant la validation du projet. La préparation peut donc se poursuivre sur la base du cadre actuel.

- Contrat Local de Santé.

La Présidente indique que Méta FADIGA, animatrice de cette démarche, vient de donner sa démission. Christophe DE LA MURE qui la remplaçait pendant ses congés maternité et parental poursuit donc l'animation du contrat.

- SAGE Nappe de Beauce.

Mme BEVIERE évoque le rendez-vous avec M. BRIDET, élu à la Région Centre-Val de Loire, sur l'engagement de sa collectivité envers la CLE du SAGE Nappe de Beauce. Les informations sont plutôt rassurantes pour la pérennité du financement de la CLE.

Cependant, l'équilibre budgétaire de la CLE reste problématique.

- CEE (Certificat d'Economie d'Energie).

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui indique avoir consulté une dizaine de prestataires pour la valorisation des CEE pour la période 2022-2025.

EDF et LA POSTE ont répondu ne pas pouvoir contractualiser avec le PETR.

BS Energy et PME ont fait une offre similaire, à hauteur de 5 500 €/GWH cumac.

En conclusion, la Présidente indique que les participations des Communautés de communes n'augmenteront pas en 2022, soit à 3,25€/habitant, principalement grâce au transfert des 130 000 € de la section investissement.

Pour le budget 2023, il faut s'attendre à une hausse.

Les membres du Bureau ne formulent pas de remarque sur le document qui vient d'être présenté.

Acceptation d'un chèque d'avoir d'ORANGE ;

La Présidente demande aux membres du Bureau d'accepter le chèque de remboursement d'ORANGE, issu d'un trop perçu sur une facture.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Certificats d'Economie d'Energie (CEE) 2022-2025 : point sur la mise en concurrence des prestataires

Comme indiqué précédemment, deux prestataires ont proposé une offre similaire, à hauteur de 5 500 €/GWH cumac.

Le Bureau, au bénéfice de la confiance construite au fil des années avec PME, souhaite poursuivre le partenariat avec PME.

Affaires diverses

- Date du prochain Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 24 février 2022 à 16h, à Yèvre le Châtel. Il sera suivi du Comité syndical, à Yèvre la Ville.

Mme SAUTREUIL indique qu'elle ne pourra pas être présente, ainsi que Mme BESNIER, car elles seront en assemblée plénière à la Région.

- Forum professionnel du 8 mars 2022.

Mme BEVIERE invite les élus à faire connaître cette manifestation importante, organisée par le PETR le 8 mars 2022 à Sermaises. Des invitations seront envoyées directement aux entreprises.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h45.

Monique BEVIERE, Présidente